



1) Activités culturelles et sportives

C'est la reprise avec des nouveautés :

- Pilates : Salle de l'ancienne école :

Mardi de 14 h 30 à 15 h 30 : Pilates tous niveaux

Renseignements : 06-17-35-07-39, rinelleke@gmail.com

- Arts martiaux : salle de l'ancienne école :

Lundi de 17h à 20 h 30 : Judo enfants et Kenjutsu

Mardi de 18 h 30 à 20 h 30 : Taïso (gymnastique japonaise)

Mercredi de 14 h à 20 h 30 : Kenjutsu enfants et adultes, Judo enfants

Samedi de 09 h à 13 h : Kenjutsu et Judo adultes

Renseignements : 07-68-67-09-24

- Des Bulles et Des Grains : salle « Papillon »

Ateliers théâtre le mardi de 18 h à 20 h, adultes et enfants à partir du collège.

Ateliers d'écriture le lundi une fois par mois de 18 h à 20 h.

Renseignements : info@desbullesetdesgrains.com

- Yoga : salle de l'ancienne école :

Jeudi de 19 h à 20 h 15 : une pratique adaptée à tous et toutes.

Renseignements : Manon Sources&Yoga : 06 46 64 42 61, sourcesyoga@gmail.com

- Qi Gong : salle de l'ancienne école :

Lundi de 14 h à 15 h 30 : ouvert à tous et à tout âge.

Renseignements : contact@cheminsetdecouverte.com 06 31 32 23 14.

2) Aides pour la rentrée sportive des collégiens

Le bonus collégien du Département est une aide de 60 € versée à chaque collégien ardéchois qui s'inscrit dans une association ou une structure sportive ou culturelle d'Ardèche. Un bonus de 20 € supplémentaire sera versé pour les collégiens en situation d'handicap. Pour l'obtenir télécharger le dépliant « Bonus collégien » et le formulaire de demande d'aide avant le 1er novembre 2023.

D'autres aides financières sont possibles. Se renseigner sur pass.sports.gouv.fr et auvergnernhonealpes.fr/passregion



Ardèche LE DÉPARTEMENT

SPORT & CULTURE

BONUS

COLLÉGIENS

1 collégien + 1 pratique sportive ou culturelle = 60€*

+20€ POUR LES COLLÉGIENS EN SITUATION DE HANDICAP

*AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR L'INSCRIPTION DES COLLÉGIENS DANS UNE STRUCTURE SPORTIVE OU CULTURELLE

+ D'INFOS : ARDECHE.FR/COLLEGIENS

ASSOCIATIONS #collégiens #bonus_ardèche

3) Octobre Rose des Gorges de l'Ardèche : Dimanche 1^{er} octobre

La commune de Lanas s'associe avec les communes de Vogüé, St Maurice d'Ardèche et Rochecolombe pour organiser des animations afin d'aider la recherche contre le cancer et en particulier sensibiliser au dépistage du cancer du sein.



4) CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS permet de mettre en œuvre les solidarités et d'organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. C'est une structure de proximité qui accueille, avec la plus grande discrétion, toute personne ayant besoin d'une écoute, d'une information, d'une aide ponctuelle. Il reste disponible pour chacun de vous avec la plus grande attention et beaucoup de bienveillance. Contact Mairie : Tél : 04 75 37 72 02 ou mail : communedelanas@wanadoo.fr

5) Plan de la commune à votre disposition

La société Média Plus a édité des plans du village dont un exemplaire vous est distribué. Ils sont à votre disposition en mairie. Vous pouvez venir les récupérer en Mairie afin de les diffuser le plus largement possible surtout pour ceux d'entre vous qui possèdent des locations saisonnières.

6) Obligation légale de débroussaillage

Le débroussaillage est érigé en obligation légale par le code forestier chaque fois qu'une habitation, une installation ou une infrastructure se trouve à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, garrigues, maquis. Il doit être réalisé jusqu'à 50 mètres autour de l'habitation. Cette obligation s'applique sur l'ensemble du département.



Nous espérons que petits et grands ont repris le chemin de l'école avec confiance et courage.

Bel automne à vous tous !

